

association les éditions du samedi

Document procès-verbal

Statut validé

Date 23/03/2015

Le 23 mars 2015 à 19h30, le conseil d'administration se réunit en assemblée générale sur Skype. Étaient présentes : Anne-Laure Bureau et Julie Vasseur.

L'ordre du jour est le suivant : définition des cotisations.

Cotisations

Pour être dûment intégrés à l'association, les membres doivent s'acquitter annuellement d'une cotisation :

- d'au minimum 5 € s'ils sont étudiants / chômeurs / ont des revenus limités*;
- d'au minimum 10 € s'ils sont salariés / ont des revenus suffisants.

Un membre est considéré comme bienfaiteur s'il verse une cotisation strictement supérieure à 10 €.

*aucune justification n'est nécessaire.

Le montant des cotisations est par défaut reconduit d'année en année, sauf avis contraire de l'assemblée générale annuelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal de l'assemblée générale est dressé et signé par tous les membres.

Fait sur Skype, le 23/03/2015

Présidente

Julie Vasseur



Trésorière

Anne-Laure Bureau

